

# LA PLUME DES RELAIS



## DANS CE NUMÉRO

Dans le panier garni de ce numéro, nous vous aidons à y voir plus clair sur le prélèvement à la source pour les salariés travaillant à domicile et employés par des particuliers. Connaissez-vous l'étendue des services de l'IRCEM ? Nous vous avons également concocté un topo sur un moyen de vous faire connaître via le site monenfant.fr . Pour ce numéro d'été, retrouvez un petit bricolage parfumé et une recette

## NOS COORDONNÉES

Relais Assistants Maternels  
7 rue des Frères Renaud  
70290 CHAMPAGNEY  
Champagney: 03 84 23 18 79  
Ronchamp : 09 67 35 78 17 (Mardi)

[ramchampagney@fede70.admr.org](mailto:ramchampagney@fede70.admr.org) JUILLET-AOÛT-SEPT. 2019 /

*Banane pelée,  
Noix de coco râpée,  
Mangue sucrée,  
Kiwi tranché !*

*Dis-moi, dis-moi,  
Quel est ton fruit préféré ?  
Dis-moi, dis-moi,  
Lequel vas-tu manger ?*

## 1ÈRE JOURNÉE DES ASSMATS

Elle a eu lieu le 4 mai dernier à Saint Loup-sur-Semouse avec plus de cent assistants maternels venus de toute la Haute-Saône. Le Réseau des RAM du département dont fait partie votre Relais souhaite renouveler l'expérience dans une autre commune afin de tourner sur le département.



## VOUS FAIRE CONNAÎTRE SUR MONENFANT.FR

Après 10 ans d'existence, le site monenfant.fr, fait peau neuve. Cette nouvelle version vise à proposer une offre moderne, performante et simple d'utilisation, en adéquation entre les besoins des parents et les attentes de vous professionnels.

Faites-vous connaître en créant votre profil sur monenfant.fr et valorisez vos services auprès des parents, en précisant : votre cadre d'accueil les activités que vous proposez, vos disponibilités. C'est simple, rapide et gratuit.

Avant tout, assurez-vous d'avoir donné votre accord à votre Conseil Départemental (PMI) pour apparaître sur le site. Si vous rencontrez des difficultés, contactez la CAF de votre lieu d'exercice.

1. Connectez-vous sur la page d'accueil professionnelle du site monenfant.fr, rubrique « **Je suis un assistant maternel** »
2. Cliquez sur « **Vous n'êtes pas encore habilité** » puis sur « **Demander votre habilitation** »  

3. Complétez le formulaire (nom, prénom, code postal), puis vérifiez que le profil qui s'affiche est bien le vôtre
4. Vous allez recevoir un code de validation (par sms, mail ou courrier). Cliquez sur « **Valider votre habilitation** » et saisissez le code reçu
5. Vous choisirez alors un identifiant (adresse mail) et un mot de passe de connexion à votre espace professionnel

→ Vous pouvez compléter votre profil sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

# INFOS

## PRÉCISIONS PAJEMPLOI +

Avec ce nouveau service, c'est Pajemploi qui vous versera votre salaire à la suite de la déclaration de vos employeurs. Pour vous **c'est la garantie d'être rémunéré par tous vos parents-employeurs au plus tard le 8 du mois, directement sur votre compte bancaire.**

Pour vos parents-employeurs, c'est pratique ! Ils seront prélevés sur leur compte bancaire des frais liés à votre emploi, déduction faite du Complément de libre Choix de mode garde (CMG par la CAF). Ensuite, Pajemploi vous versera votre salaire.

La CAF, Pajemploi et votre RAM sont mobilisés et à votre écoute pour comprendre ce nouveau service. N'hésitez pas à consulter les sites web suivants : [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr) , [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr) .

## COMPRENDRE LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Pour les salariés employés par des particuliers, **le prélèvement à la source sera mis en place en 2020**. Vous, en tant qu'assistant maternel mais également vos parents-employeurs, êtes concernés par cette réforme. Ainsi, plusieurs évolutions sont mises en place :

- Vos parents-employeurs doivent réaliser leur déclaration Pajemploi entre le 25 du mois travaillé et le 5 du mois suivant ;
- Vos bulletins de salaire contiennent des zones « prélèvement à la source ».

Si vous êtes imposable, le prélèvement de votre impôt à la source est directement fait sur votre rémunération.

## L'IRCEM VOUS ACCOMPAGNE

Savez-vous que vous pouvez souscrire à une **mutuelle complémentaire** en plus de votre mutuelle ? Si vous êtes déjà affilié, **connaissez-vous l'étendue de leurs services** ? L'IRCEM est un groupe **paritaire de protection sociale à but non lucratif**. Il gère la Retraite et la Prévoyance complémentaire, la Santé, la Prévention et l'Action sociale dédiées aux Emplois de la Famille et aux Services à la Personne. L'IRCEM vous offre un panel de prestations comme le complément d'indemnités journalières en plus de la CPAM, **une écoute confidentielle et de soutien gratuit 24/7 au 0801 01 10 10**, une action sociale en cas de coups durs ou d'aides d'urgence, une aide pour partir en vacances ou scolariser vos enfants, une pension d'invalidité supplémentaire, un capital décès, etc.

L'IRCEM met également à votre disposition le programme « vivons bien vivons mieux » : bien-être, santé et loisirs.



**Appelez-nous**  
(appel non surtaxé)

**0 980 980 990**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00  
Dites « **Social** » puis « **Aide** »



**Ecrivez-nous**

Service Social de l'IRCEM Retraite  
261, avenue des Nations Unies  
59672 Roubaix cedex 1



**Connectez-vous**

[www.ircem.com](http://www.ircem.com)



## PRÉVENTION DES RISQUES À VOTRE DOMICILE

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles est important dans le secteur des services à la personne. Le site **prevention-domicile.fr** vous permet d'accéder aux contenus nécessaires à la mise en place d'une démarche de **prévention personnalisée**.



Inscrivez-vous, choisissez votre profil et bénéficiez d'un parcours de prévention avec : un jeu interactif 3D pour connaître les bonnes pratiques de prévention liées à votre activité, 28 quiz pour tester vos bonnes pratiques avec des conseils lors des résultats, une médiathèque avec des contenus vidéo;s et documents classés par types.

## JE RENOUVELLE MON AGRÉMENT

Dans l'année qui précède la fin de l'agrément et au moins 4 mois avant son échéance, les services du département vous envoient un courrier avec le formulaire de demande de renouvellement.

**Vous devez demander le renouvellement de l'agrément 3 mois au moins avant son échéance.**

Si vous ne recevez pas de réponse dans un délai de 2 mois, le renouvellement de l'agrément est considéré comme acquis.

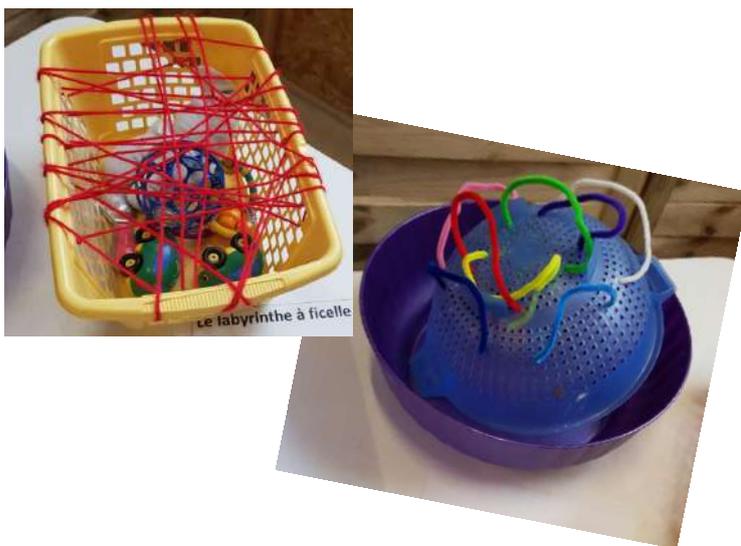
**Il est accordé pour une durée de 10 ans** lorsque l'assistant maternel a réussi son évaluation de compétence d'accueil d'enfant.

# RETOUR SUR ... LA JOURNÉE DES ASSMATS



La 1ère Journée Départementale des Assmats a eu lieu le 4 mai dernier à Saint Loup sur Semouse. 114 assistants maternels venus de toute la Haute-Saône ont participé à cette journée gratuite ayant pour thème la motricité libre par Pikler et Loczy. Ce sont sept assistantes maternelles de la CCRC qui ont participé à cette journée où un covoiturage a été organisé par votre RAM. Cette journée leur a permis de développer leurs compétences et d'enrichir leur pratique professionnelle.

Le Réseau des RAM de Haute-Saône, organisateur de cette journée, souhaite reconduire l'événement dans une autre commune du territoire !



Les animatrices des RAM de Haute-Saône ont notamment proposé un stand pour présenter des jeux d'éveil facilement réalisables à la maison.

## « POUR ÊTRE UNE BONNE ASSISTANTE MATERNELLE ... »

« ... Pas besoin d'avoir le CAP Petite Enfance mais il faut être diplômée de :

- La fac de Sport option toboggan, galipettes et crapahutages,
  - L'école des Beaux-Arts option peinture aux doigts et pâte à sel,
  - L'école du Cirque : jongleur, dresseur de puces (sans fouet !), clown, acrobate, etc.
  - L'école du Rire option guili (à ne pas confondre avec Gulli, ça c'est l'école Audiovisuel, mais je vous la déconseille ...),
  - L'école de Cuisine option bio et mixé,
  - De séminaire de l'IUFM « éduquer, une main de fer dans un gant de velours »,
  - De stage de Survie « apprendre à vivre avec les décibels »,
  - Du centre de Formation permanent à la patience,
  - L'école du Ménage option serpillère et chiffon (et vous deviendrez un très bon serpilliothérapeute !)
  - L'école Secrétariat et Comptabilité option contrat, salaire et Droit du Travail,
  - L'école Internationale Linguistique option multilingues (adaptable à tous les langages de 0 à 3 ans),
  - La Star Ac', Pop star, etc. Si vous ne réussissez pas les castings, il vous reste le Petit Conservatoire de Mireille ...
  - De la fac de Psycho option écouter pour mieux s'entendre,
  - Mais par-dessus TOUT il faut : un amour immodéré pour les enfants ! ».
- Voici un discours qui résume cette journée très instructive, prononcé par Mme Martine Georges, Présidente de l'Association Mosaïque Lupéenne.

# ÇA S'EST PASSÉ AU RELAIS



Jeux d'eau



Chasse aux œufs



Peinture propre



Tri de balles



Bouge ton corps



Patouilles et pâte à sel

# FOCUS SUR LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE



Notre fil rouge portraits photo a eu du succès !



Mardi « Ensemble, c'est tout » au RAM de Ronchamp.

Jeux sous le sceau du secret, chaussettes dépareillées, etc.

Mercredi « Touche pas à ma différence » au Périscolaire de Champagny avec assmats, enfants RAM et périscolaires.

Jeux en bois, ateliers sensoriels, ateliers « moi dans la peau d'un porteur de handicap », jeux pédagogiques.



Vendredi « Tous ensemble, tous égaux » à la Médiathèque de Champagny.

Jeux de tris des couleurs, memory, jeux Mini Loup, éveil musical, poupées

## MON VASE PARFUMÉ AUX AGRUMES



Avec l'été, les fleurs des champs font le plaisir des petits qui aiment faire partager du bonheur en les offrant à nounou ou à papa et maman. Afin de mettre leurs bouquets en valeur, voici une façon ludique et créative pour décorer vos vases.



Tranchez des agrumes (orange, citron vert ou jaune, pamplemousse, etc.) que vous disposerez dans un vase, lui-même contenant un autre vase. Placez-les de telle sorte à ce que les tranches soient visibles de face depuis l'extérieur. Remplissez ensuite d'eau l'espace entre les deux vases avant d'y placer le bouquet de fleurs fraîchement cueillies dans le jardin ou dans les champs, dans le vase du milieu contenant lui aussi de l'eau.

## RECETTE

### Mon smoothie glacé et rafraîchissant pêche-melon

Voici une recette simple, réalisée en 10 minutes ! Coupez 400 g de melon en morceaux. Les mixer au blender avec 30 cl de lait écrémé et 6 boules de glaces à la pêche. Servez aussitôt dans des verrines et dégustez !



# LE COIN DES INFOS

## ANIMATIONS DU RAM EN ÉTÉ

Votre Relais continuent de vous proposer des animations les mardis à Ronchamp et les mercredis et vendredis à Champagny durant **tout le mois de juillet**. Il n'y aura donc pas d'animation en août. **Reprise des animations de rentrée le vendredi 30 août.**

## SORTIE D'ÉTÉ DU 10.07 : MERCI !

Vous avez été 6 assmats, un parent et 17 enfants à participer à notre sortie d'été qui a eu lieu au Port de Frahier le 10 juillet dernier. Pique-nique et jeux en plein air ont fait le bonheur des petits et des grands. Merci à tous pour votre présence et votre sourire qui ont illuminé cette journée !

Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à tous les assistants maternels de la CCRC.

Vous et vos parents-employeurs peuvent la retrouver au Relais et sur le site : [www.ccr70.fr](http://www.ccr70.fr)

## NOS ANIMATIONS POUR TOUS LES ÂGES

Savez-vous que ... vous pouvez vous rendre à toutes les activités du Relais avec les enfants de 0 à 6 ans quel que soit le jour de l'animation ? En effet, les animatrices mettent un point d'honneur à **proposer des activités adaptées pour les petits comme pour les grands** sur le thème annoncé. **Une variante peut être proposée pour les plus petits, même ceux qui ne marchent pas encore.**

## LES MÉTHODES CHANGENT, TENEZ-VOUS INFORMÉ(E)

Les méthodes de calcul de Congés Payés ont changé depuis février, celles de calcul pour minoration de salaire en cas de maladie ont changé depuis avril, etc. À vous, assistants maternels, de vous mettre en relation avec le Relais afin de vous tenir informés des évolutions. **Nous sommes à votre disposition même pour vérifier vos calculs.**

29 juillet au 16 août	19 au 30 août
Mardi matin de 8h à 11h30 à Ronchamp Mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h à Champagny  Fermé les lundis / mardis après-midi / vendredis Pas de permanence les mardis après-midi à Ronchamp Pas d'animation en août	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h à Champagny  Fermé les mercredis Pas de permanence les mardis après-midi à Ronchamp Pas d'animation en août

**Reprise des animations le vendredi 30 août ! Reprise des horaires traditionnels le lundi 2 septembre.**

Toute l'équipe du Relais vous souhaite un bel été !